

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

Rapport sectoriel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques (PR4.6b)

Les modifications suivantes doivent être apportées au document précédemment cité :

ERRATUM

Page 17 du document Quatrième paragraphe Deuxième phrase	On devrait lire après (USEPA, 2019) : de 0,23 par fibre/ml au lieu de 0,23 fibre/ml
Page 31 du document PR4.6b Premier paragraphe	Remplacer 2.3 par 2.4. La phrase devrait se lire : « De plus, en vertu des articles 2.1 et 2.4 du RPRT... »

ADDENDA

Tableau 4 de la page 24	<p>Ajouter le texte suivant immédiatement après le tableau :</p> <p>À la station Saint-Noël de Thetford Mines, la concentration moyenne de fibres comptées par MET (0,0049 fibre/ml) est supérieure à la concentration de fibres comptées par MOCP (0,0042 fibres/ml).</p> <p>Il faut mentionner qu'à cette station, 63 échantillons ont été prélevés puis analysés par MOCP et que trois d'entre eux ont également été analysés par MET. Les 3 échantillons ayant été sélectionnés pour l'analyse en MET correspondent aux 3 échantillons ayant les résultats les plus élevés sur les 63 analysés en MOCP. Les 60 autres échantillons avec les concentrations les plus faibles en MOCP n'ont pas été analysés en MET. Comme la moyenne en MET ne correspond qu'aux 3 journées présentant les concentrations les plus élevées, ceci explique que la concentration moyenne obtenue par MET est plus grande que celle obtenue par MOCP.</p> <p>De plus, bien que la MET permet de compter spécifiquement les fibres d'amiante, elle permet aussi de visualiser les fibres plus courtes et plus fines qui ne sont pas détectées en MOCP. En effet, certaines méthodes d'analyse par MET n'appliquent notamment pas</p>
----------------------------	---

	de restriction sur le diamètre des fibres, celles ayant un diamètre inférieur à 0,25 µm sont alors comptées ce qui n'est pas le cas en utilisant la MOCP, puisque son faible grossissement ne le permet pas. Ainsi, il est possible dans certaines situations d'avoir un résultat plus élevé en MET qu'en MOCP.
Page 25 du document Paragraphe suivant immédiatement le Tableau 5 et débutant par : La caractérisation de la qualité de l'air ambiant	Pour faciliter la lecture, ce paragraphe devrait se retrouver à la page 24, juste avant le sous-titre : <i>Suivi de la qualité de l'air ambiant dans le cadre de la construction de la route 112.</i>
Section 6. Eau potable.	Ajouter le texte du fichier Word « Eau potable » comme une nouvelle section « 6. Eau potable » du document sectoriel. Les autres sections doivent être décalées en conséquence.
Note sur les critères du milieu aquatique	Le texte du fichier Word « Note sur le critère amiante » peut être ajouté à l'actuelle section 6 du document sectoriel (Problématique de la contamination des eaux de surface par les haldes) à la 2 ^{ème} rubrique (Critères de qualité de l'eau – Fibres d'amiante) et après le premier paragraphe de cette rubrique.
Section 2.3. Gestion de l'amiante et des matières résiduelles contenant de l'amiante comme matières résiduelles non dangereuses	Le texte du fichier Word « Addenda matières dangereuses » peut être ajouté comme une nouvelle section 2.3 du document sectoriel.